

ARRÊTE

**Objet : Circulation alternée rue de Vaugereux
Réalisation d'un accès provisoire chantier VELUX**

Le Maire de Marnay,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Considérant la demande de l'entreprise ROGER MARTIN pour réaliser un accès provisoire de chantier entre la voie de circulation et la parcelle VELUX Rue de Vaugereux à compter du 05/07/2023 ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRÊTE

Article 1. La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante :

Rue de Vaugereux à compter du 05 juillet 2023 jusqu'à la fin des travaux

Article 2. Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné par panneau.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 : La Brigade de Gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme : En Mairie le 05/07/2023

Le Maire,
Vincent Ballot

